

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration du 11 novembre 2003

*Province de Québec
Chambre de commerce
de la Haute-Matawinie*

À une assemblée du conseil d'administration de la Chambre de commerce, tenue au 439 rue Brassard, 19h30, Saint-Michel-des-Saints.

A laquelle étaient présents:

Michel Trudeau, Gilles Coutu, Marcel Auger, Robert Racine, Christian Monti, Johanne Gravel, Murielle Richard, Danielle St-Georges, Jean-Marc Flamand et Mélissa Charette directrice générale.

Absents:

Bernard DeValicourt, Gilbert Charette, Michel Newashish, Sylvain Fournier, Anny Malo

114-2003 Proposé par Marcel Auger, secondé par Gilles Coutu et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE

115-2003 Il est proposé par Murielle Richard, secondé par Johanne Gravel et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 07 octobre 2003.

ADOPTÉE

116-2003 Il est proposé par Danielle Saint-Georges, secondé par Jean-Marc Flamand et résolu unanimement d'accepter, les comptes à payer du 07 octobre au 10 novembre 2003, les feuilles de dépenses de la directrice générale ainsi que l'état des résultats du 1^{er} janvier au 30 octobre 2003.

ADOPTÉE

CONSIDERANT QUE M. Denis Julien a été engagé dans le cadre d'une subvention salariale 'Volet expérience de travail' d'Emploi Québec pour une durée de 25 semaines, du 07 juillet 2003 au 27 décembre

2003;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Julien a pris un choc le lundi 08 septembre 2003, qu'il est rentré au travail le 09, qu'il a rendu visite au médecin le 11, et qu'il a informé son employeur par l'entremise du répondeur en date du 11 septembre 18h00;

CONSIDÉRANT QUE Mélissa Charette lui a rendu visite 2 fois lors du 08 et du 09 septembre et qu'il n'a fait aucune mention de sa douleur ou de son incident;

CONSIDÉRANT QU' Emploi-Québec, plus précisément Madame Diane Lacombe m'informe, lors d'une visite à son bureau en date du 12 septembre, de la résiliation de la subvention salariale et de l'attente du relevé d'emploi de M. Julien;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Julien a déposé une plainte le 20 octobre dernier auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) et qu'il désire être ré-embauché;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de M. Julien était conditionnel à la subvention d'Emploi-Québec;

117-2003

Il est résolu par Murielle Richard secondé par Gilles Coutu et résolu à l'unanimité de mandater Dunton, Rainville, avocats, de prendre en charge le dossier suite à une lettre de la CSST nous informant de la plainte logée par M. Denis Julien et de la convocation à une audition qui a pour but de permettre au conciliateur-décideur d'entendre les parties et de rendre une décision relativement à cette plainte.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints n'a pas encore prise de décision quant à l'emplacement du futur bureau d'accueil touristique (BAT);

CONSIDÉRANT QUE le BAT doit être prêt à opérer pour la fin mai 2004 ainsi que conforme aux normes de Tourisme Québec à cette date;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration n'est plus ou moins favorable à voir la Chambre de commerce investir dans une bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE le BAT se doit d'être fonctionnel annuellement afin de répondre à la demande de la clientèle qui visite notre région en dehors

de la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la gestion du BAT est assurée par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, au moins un employé de la Chambre de commerce se doit d'être à même le BAT afin de rendre le service adéquat;

118-2003 Il est résolu par Christian Monti secondé par Gilles Coutu et résolu à l'unanimité de demander à la municipalité de Saint-Michel-des-Saints de prendre une décision le plus rapidement possible quant à l'emplacement du futur bureau d'accueil touristique et de voir les possibilités qui pourraient être envisagées en y incluant la possibilité de demeurer dans la bâtisse actuelle tout en modifiant la disposition des bureaux. D'informer la Chambre de commerce de la décision prise suite à la rencontre du conseil municipal qui aura lieu le 17 novembre prochain.

ADOPTÉE

119-2003 Il est résolu par Johanne Gravel secondé par Gilles Coutu et résolu à l'unanimité d'adhérer à la Charte de Partenariat en vue du développement de l'offre touristique du Lac Taureau et de mandater Michel Trudeau comme signataire et représentant de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie. De confier à Mélissa Charette la coordination du comité permanent de concertation.

ADOPTÉE

120-2003 Il est proposé par Murielle Richard, secondé par Christian Monti et résolu unanimement d'accepter l'achat d'un téléphone Mike de TELUS Mobilité chez Multicom Communications 2000 au coût de 200\$ sur signature d'un contrat de 3 ans à raison de 40\$ par mois.

ADOPTÉE

121-2003 Il est résolu par Murielle Richard secondé par Danielle Saint-Georges et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, Madame Mélissa Charette à faire la négociation nécessaire et à signer les documents pertinents pour demander une accréditation auprès de Loto-Québec.

ADOPTÉE

122-2003 Il est résolu par Robert Racine secondé par Gilles Coutu et résolu à l'unanimité que la Chambre de commerce la Haute-Matawinie demande, par la présente, à adhérer au Régime d'assurance collective des Chambres de commerce.

Il est entendu que, pour avoir le droit de participer au Régime, une entreprise d'une personne ou plus doit être et demeurer membre de notre Chambre de commerce.

Il est de plus entendu que, sous les termes du programme, tous les membres, particuliers ou entreprises, ont le droit de participer au Régime.

La chambre fournira, à la demande du Bureau régional du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce, une liste de courtiers potentiels parmi laquelle, un courtier/partenaire pourrait être choisi pour représenter le Régime, en autant que ce dernier réponde aux critères de sélection. La décision finale du choix du courtier repose sur le Bureau régional qui gardera la Chambre informée du déroulement du processus de sélection.

La Chambre ne sera pas responsable de l'administration courante du Régime. Toutefois, la Chambre travaillera, de concert avec le courtier, à promouvoir le Régime, maintiendra une liste à jour des membres et des nouveaux membres et vérifiera, une fois par mois, sa liste d'entreprises membres assurées, lorsque ceci deviendra pertinent. Pour ces services, la Chambre recevra des frais d'administration représentant les pourcentages suivants, calculés sur la prime mensuelle facturée :

<i>Groupe de 1 à 4 personnes :</i>	<i>4%</i>
<i>Groupe de 5 à 9 personnes :</i>	<i>3,2%</i>
<i>Groupe de 10 à 14 personnes :</i>	<i>2,4%</i>
<i>Groupe de 15 personnes et plus :</i>	<i>1,6%</i>

ADOPTÉE

123-2003 Il est proposé par Robert Racine, secondé par Marcel Auger et résolu unanimement d'accepter de verser à M. Jacques Girardin l'équivalent du salaire brut, pour les heures faites à superviser Mélissa Charette, en montant forfaitaire. Cette somme a été allouée en échange des bons et loyaux services de M. Girardin au sein de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie.

ADOPTÉE

124-2003 Il est résolu par Gilles Coutu secondé par Robert Racine et résolu à l'unanimité de nommer M. Sylvain Dessureault comme représentant de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie au conseil d'administration de la SADC, et ce à compter du 21 octobre 2003.

ADOPTÉE

125-2003 Il est résolu par Marcel Auger secondé par Christian Monti et résolu à l'unanimité de déléguer M. Yves Marcoux pour représenter la Chambre de commerce au comité aviseur pour l'étude sur la motoneige que devra réaliser les autorités du Parc du Mont-Tremblant.

ADOPTÉE

126-2003 *Il est résolu par Gilles Coutu secondé par Christian Monti et résolu à l'unanimité de rescinder la résolution 107-2003, tel que demandé par Monsieur et Madame Monti dans leur lettre du 23 octobre dernier, comme suit :*

Considérant qu'une des auberges situées au Lac Taureau s'est désistée du projet de partnering des établissements touristiques du Lac Taureau;

Il est résolu de continuer le projet de partnering entre les auberges intéressées à le faire.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE :

- *Le CACI désire garder son autonomie dans la gestion de ses affaires locales;*
- *Le CACI reconnaît ses obligations envers le bailleur de fonds;*
- *Le CACI s'engage à respecter l'intégralité des exigences du protocole;*
- *Pour mener à bien ses activités locales communautaires;*
- *Le CACI confirme qu'il n'est pas sujet aux articles 3.11 ou 3.12 de la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif, S.R.Q. ch. M-30, tel que modifiés par la Loi modifiant la Loi sur le Ministère du Conseil exécutif en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, P.L. 111, 2002, ch. 60*

127.1-2003 *Il est proposé par Marcel Auger, secondé par Johanne Gravel et résolu unanimement que le CACI de St-Michel-des-Saints signe le protocole d'entente à intervenir avec le Réseau des Centres Informatiques Communautaires de la Matawinie (RCICM).*

Une copie de ce protocole est déposée aux registres du CACI et fait partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE

ATTENDU QUE :

- *Le CACI est un membre fondateur du Réseau des Centres Informatiques Communautaires de la Matawinie (RCICM);*
- *Le CACI désire participer démocratiquement aux activités de cette corporation à but non-lucratif dans un but constructif afin de lui permettre un développement harmonieux avec ses propres objectifs;*
- *Le CACI désire bénéficier de son droit de vote au cours des assemblée du RCICM;*

127.2-2003 *Il est proposé par Robert Racine, secondé par Danielle St-Georges et résolu unanimement que le CACI de St-Michel-des-Saints désigne Mélissa Charette pour siéger sur le conseil d'administration du Réseau des Centres Informatiques Communautaires de la Matawinie (RCICM).*

En cas d'absence de Mélissa Charette, le conseil d'administration désigne Michel Trudeau comme substitut.

ADOPTÉE

128-2003 *Il est résolu par Murielle Richard secondé par Christian Monti et résolu à l'unanimité que Mélissa Charette, directrice générale et Claudia Frappier, adjointe administrative, sont, et il est par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la société, les documents requis pour l'inscription aux Service électroniques Clic Revenu et , généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.*

QUE le Ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux Services électroniques Clic Revenu. Cette autorisation restera valide jusqu'au 10 novembre 2005, à moins qu'elle ne soit révoquée par la société.

En conséquence, les administrateurs de la société ; Michel Trudeau, Président et Anny Malo, Secrétaire, apposent leur signature relativement aux résolutions ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE la gestion du camping municipal sera remis au Parc Régional du Lac Taureau au 31 décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1994 la gestion du camping municipal est assurée par la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la comptabilisation de ces 10 années totalise un déficit d'environ 10 000\$;

129-2003 *Il est résolu par Marcel Auger secondé par Christian Monti et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente proposée par M. Jean-Pierre Bellerose, maire, afin d'assumer à part égale le déficit du camping municipal dont le montant exact sera connu en début d'année 2004.*

ADOPTÉE

130-2003

Il est résolu par Murielle Richard, secondé par Danielle St-Georges et résolu à l'unanimité d'accepter la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

*Mélissa Charette
Directrice générale*

*Michel Trudeau
Président*